



Atteinte à l'honneur / quel recours ?

Par **BeeTee**, le 15/07/2009 à 18:20

Bonjour,

Un DRH reçoit 2 salariés non-cadres qui se plaignent en pleurant du comportement de Charlie, cadre supérieur fonctionnaire d'état dans la même entreprise sans lien de subordination entre eux.

Ces 2 salariés ont démissionné de leur poste dans un syndicat en se mettant en congé de maladie pour dépression nerveuse à cause de Charlie qui est Délégué Syndical nommé responsable région.

L'entreprise ne peut (ne veut) ignorer la plainte. La DRH locale informe la DRH Groupe de Paris qu'elle détient un dossier sur Charlie pour "harcèlement moral".

Sans avoir vu ce dossier, la DRH Groupe informe les responsables nationaux du syndicat de Charlie qui demandent des preuves.

La DRH locale diligente une enquête interne et convoque Charlie sans préciser les faits mais en précisant que l'entreprise n'accuse pas de harcèlement mais enquête sur ces faits remettant en cause le comportement.

Charlie semble victime de 2 personnes jalouses de sa réussite et qui cherchent à se venger.

Comment Charlie peut-il laver l'affront? Son honneur est atteint. Il considère qu'il y a eu diffamation des plaignants et de l'entreprise qui s'empresse d'informer les patrons de Charlie. La fille de 15 ans de Charlie est stressée, ne comprend pas pourquoi son papa est accusé dans le cadre d'une enquête. Elle est hospitalisée une journée.

Comment conseiller Charlie ?

Merci de votre aide

BeeTee